1º De prêts faits sur obligations hypothécaires 2º De prêts faits sur garantie de versements faits		0	0
dans les diverses classes, la somme de	9375	0	0
En tout	£18200	0	0
Ce qui excède les remboursements de prêts faits même manière durant l'année précédente de la sor de	mme	0 0	0
Il a été prêté durant notre dernière année finance	iòno		=
2º Sur garantie des versements faits sur actions	£30812	10	0
souscrites dans les diverses classes et sur garanties d'actions permanentes	14387	10	0
Total des prêts durant l'année	£45200	0	0
Ce qui excède ceux faits durant l'année précédente de somme de	lo lo		0
Les emprunts remboursables à demande ou à courtes échéances, à un taux d'intérêt de 6 pour cent ont mis temporairement à la disposition de la société, cette année, une somme de			
Mais la société a aussi remboursé sur des emprunts du même genre une somme de	£34211	16	9
	31409	10	3
Laissant une balance au crédit des prêteurs sur les opérations de l'année, de la somme de	£2802	6	6
Sans compter la balance des emprunts faits de la	même m	aniè	re

les années précédentes.

2 11

5

5 5

0 0

0 0 r de core ont sés à yens lque utes et de

0

0

s de

Pour prévenir l'accroissement trop rapide du capital souscrit de la société et par là même les montants des versements mensuels, dont les chiffres chaque mois pourraient devenir considérables au point d'excéder de beaucoup les besoins de la société pour des prêts et placements avantageux, ce qui pourrait avoir pour résultat de laisser dans la caisse des sommes assez fortes sans emploi immédiat et au désavantage des actionnaires — pour prévenir, disons nous, cet inconvénient, vos directeurs, sous l'autorité du cinquième paragraphe de l'article III des règlements, ont jugé à propos de limiter à quelques jours seulement le droit de souscrire des actions dans la classe ouverte le 1er avril 1868, pour tous ceux qui ne deviendraient pas en même temps membres emprunteurs sur garanties approuvées selon les règles ordinaires et de ne permettre la souscription d'actions dans les classes ouvertes au 1er octobre 1868 et 1er avril 1869, qu'à ceux qui demanderaient et obtiendraient l'avance de leurs nouvelles actions souscrites.

Dans le rapport de l'an dernier les Directeurs pour ne pas voir en caisse des fonds considérables improductifs, vous disaient avoir